



Controle alcoolemie permis probatoire

Par **maxzerty**, le **16/01/2022** à **15:07**

Bonjour,

Je suis en permis probatoire. Je me suis fait contrôlé au nouvel an. J'étais positif. Lorsque j'ai vu le barrage de police j'ai tourné directement calmement vers une rue perpendiculaire puis je me suis garé et ai éteint le contact. Ils sont venus et m'ont fait souffler, j'étais positif. Après les vrais tests j'ai été retenu à 0,36 mg/l d'air. La date de la contravention est le 07/01, sachant que mon anniversaire est le 16/04 et que je récupère 3 points. Je souhaiterais faire traîner jusqu'au 17 avril. Sinon je perdrai mon permis Pouvez vous m'aider svp ? Puis-je contester pour ces 2 motifs

- garé et contact coupé
- valeur retenue portée sur l'avis de contravention différente de celle indiquée par le gendarme

Par **Marck.ESP**, le **16/01/2022** à **19:16**

Bonjour

Gagner du temps en ne payant pas de suite, préférant payer l'amende majorée, je sais que certains le font, mais n'ai pas de retour sur le sujet.

Mathématiquement cela se comprend...le paiement entraîne le retrait de points, donc attendre une majoration peut vous permettre dans certains cas de faire cadre avec une date de récupération de points, ou de faire un stage...

Concernant les motifs de réclamation que vous évoquez, le fait d'être garé ne change rien, les FdO sont assermentées... et pour le taux différent, il faudrait que cela induise un changement de catégorie d'infraction.